

Les Services d'appui à l'éducation au sein du
secteur francophone du Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance

Rapport sur l'état de l'inclusion scolaire en 2020-2021 : consultations, discussions, réflexions

OCTOBRE 2021

Table des matières

1. État des lieux	3
2. Consultations : Services de soutien à l'apprentissage et Objectif 1 - Projet de vie et de carrière	5
3. Réflexions internes au MEDPE	8
3.1 La petite enfance	8
3.2 Les Premières Nations	9
3.3 La diversité culturelle	10
3.4 Les politiques	10
3.5 Conversations avec des chercheurs et chercheuses en inclusion scolaire	11
3.6 Réflexions quant aux services communautaires	12
4. Plan d'action	13
4.1 Projets prioritaires	14
4.2 Plan triennal	15
5. Conclusion	16



1. État des lieux

Depuis plus de trente ans, le système éducatif néo-brunswickois souscrit à une philosophie d'inclusion scolaire qui bénéficie d'une reconnaissance importante et cette philosophie continue d'évoluer au fil des années. Cela dit, il reste encore aujourd'hui des traces importantes de l'intégration scolaire; c'est-à-dire que tous les élèves sont bienvenus en classe et dans l'école, mais la vision demeure encore de rendre les élèves qui ont une « différence » le plus « normal » possible en leur offrant le même parcours avec les mêmes attentes. On vise encore à ce que les élèves, en très grande majorité, apprennent tous les contenus de tous les programmes d'études. Par conséquent, les services de soutien sont également axés sur l'apprentissage du contenu des programmes d'études; c'est d'ailleurs de ce mouvement que l'*adaptation* scolaire est née. En adaptation scolaire, on adapte les contenus des programmes d'études afin que l'élève qui éprouve des difficultés puisse les apprendre. Lorsque ceci s'avère difficile, le système a tendance à baisser les attentes, voire même à en avoir très peu pour certains élèves. Ces pratiques s'inscrivent ainsi dans un paradigme axé sur l'enseignement et sur l'apprentissage des contenus des programmes d'études et non sur l'apprentissage de l'élève.

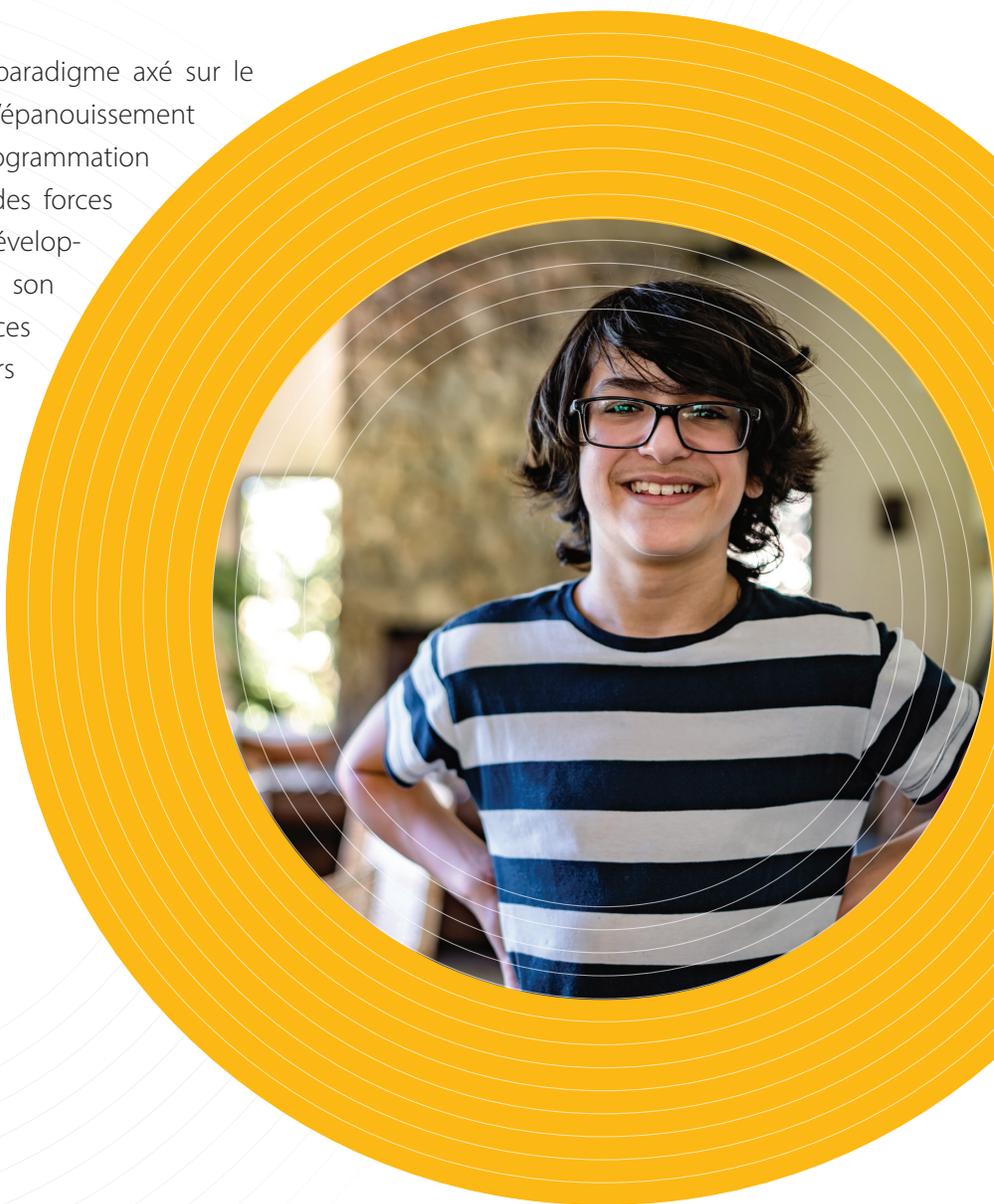
Depuis 2008, la définition de l'inclusion scolaire est la suivante :

Philosophie et ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse apprendre avec ses pairs dans un milieu d'apprentissage commun et réaliser son plein potentiel. L'inclusion scolaire repose sur un système de valeurs et de croyances axées sur le meilleur intérêt de l'élève et favorisant la cohésion sociale, l'appartenance, une participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète ainsi qu'une interaction positive avec les pairs et la communauté scolaire. Ces valeurs et ces croyances sont partagées par les écoles et les collectivités. Plus précisément, l'inclusion scolaire est réalisée dans les communautés scolaires qui appuient la diversité et qui veillent au mieux-être et à la qualité de l'apprentissage de chacun de leurs membres. Elle se concrétise par la création d'une série de programmes et de services publics et communautaires mis à la disposition de tous les élèves. En résumé, l'inclusion scolaire sert de fondement au développement d'une société plus inclusive au Nouveau-Brunswick.

En 2013, cette définition fut incluse dans la nouvelle politique 322 sur l'inclusion scolaire. De plus, en 2018, la *Loi sur les Services à la petite enfance* a été proclamée ainsi que la mise en œuvre de la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette désignation, les établissements de garderie éducative agréés ont dû établir une politique d'inclusion et améliorer leurs pratiques inclusives.

En 2016, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a publié *Profil de sortie d'un élève du système acadien et francophone du Nouveau-Brunswick* ainsi que son plan d'éducation de 10 ans intitulé *Donnons à nos enfants une longueur d'avance (SÉF)*. Depuis la rédaction de ces documents, les Services éducatifs francophones du MEDPE et les trois districts scolaires francophones remettent en question le rôle de l'école dans le but non seulement d'assurer que chaque élève s'actualise davantage, mais aussi d'établir des passerelles avec la communauté durant et après le parcours scolaire. Ainsi naît la nécessité d'un curriculum adapté aux besoins de chaque individu.

Cette vision s'inscrit alors dans un paradigme axé sur le développement de chaque élève, où l'épanouissement de chacun ne peut passer par une programmation commune à tous, mais doit partir des forces de chaque individu et assurer le développement de ses compétences et de son identité. Par conséquent, les services de soutien devront réorienter leurs activités et l'offre de leurs services, anciennement axés sur l'apprentissage des contenus des programmes d'études, vers un soutien axé sur l'apprentissage de l'élève, où chacun développe ses compétences dans le but de réaliser son projet de vie et de carrière.



2. Consultations : Services de soutien à l'apprentissage et Objectif 1 — Projet de vie et de carrière

Dans l'optique de l'amélioration continue, le secteur francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en partenariat avec les districts scolaires francophones, a procédé, en février 2021, à une série de consultations portant sur le rôle des services d'appui en lien avec le projet de vie et de carrière des élèves. Ces consultations visaient surtout à réfléchir et à réimaginer les services d'appui dans le cadre de l'objectif 1 du plan de 10 ans, pour mieux répondre à la diversité des élèves, mais les discussions ont davantage porté sur les actions pouvant menées à l'amélioration du système scolaire inclusif dans sa globalité. Ainsi, au-delà de quatre-vingts personnes¹ ont eu l'occasion de partager, de discuter et d'échanger à l'intérieur de petits groupes, pour des périodes de trois heures, et le résumé de ces échanges est présenté dans le tableau ci-dessous :

THÈME	Portrait actuel	Actions proposées
Rigidité de la structure	<ul style="list-style-type: none"> Le régime pédagogique est peu flexible surtout au secondaire. Le regroupement des élèves par âges dans des niveaux scolaires suppose une homogénéité chez les élèves. Le système scolaire est réactif au lieu d'être proactif. Le système scolaire est axé sur la performance. L'horaire quotidien d'une école, surtout au secondaire, est rigide et complexifie la gestion de l'offre des services. Les évaluations externes ont un impact au niveau de la santé mentale des élèves et du personnel enseignant. 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des opportunités d'apprentissages expérientiels et des cours optionnels au primaire Offrir une période d'Enjeux actuels à tous les niveaux scolaires Avoir un bulletin descriptif au secondaire comme au primaire Développer un continuum d'apprentissage qui permet à l'élève de progresser dans ses apprentissages sans être associé à un niveau scolaire Offrir davantage de flexibilité et d'autonomie par le biais de nouveaux critères de diplomation (ex. : bénévolat, portfolio, profil de cheminement...) Enlever les niveaux scolaires pour faire des cycles Avoir plus qu'une personne enseignante par groupe d'élèves (enseignement collaboratif) Inclure les compétences dans les programmes d'études Offrir la possibilité de reconnaissances des acquis au primaire et au secondaire Faire en sorte que la personne enseignante devient un guide au lieu d'un transmetteur de connaissances Revoir le but des évaluations externes en lien avec les projets des élèves Éliminer le fait que les évaluations externes composent une partie de la note finale d'un cours au secondaire Aligner les évaluations externes avec les compétences Consulter les élèves sur la structure à créer Repenser l'école sur douze mois Permettre une flexibilité dans le calendrier scolaire Décortiquer les compétences à développer en forme de liste Permettre l'apprentissage en communauté Encourager chez les élèves de tous les niveaux la création de projets personnels

1. Personnes consultées : directions d'écoles, divers membres du personnel enseignant (titulaire, ressource, littératie, orientation), personnes assistantes en éducation, orthophonistes, personnes agentes pédagogiques des trois districts, personnes mentores en comportements, personnes intervenantes en comportement, personnes agentes de développement communautaire, DEA et DSSA ainsi que des personnes représentantes du secteur de la petite enfance et du partenariat d'apprentissage en autisme.

THÈME

Portrait actuel

Actions proposées

Manque de ressources

- **Ressources humaines :**
 - » Manque de personnes spécialistes qualifiées
 - » ETP insuffisants en ressource
 - » Le personnel scolaire nécessite plus d'accompagnement.
- **Facteur temps :**
 - » Le personnel scolaire et les services externes ont peu de temps pour offrir des interventions spécialisées pour tous les élèves ciblés.
 - » Manque de temps pour créer des liens avec les élèves, surtout au secondaire
 - » Peu de temps pour collaborer entre les membres du personnel scolaire
- **Ressources financières :**
 - » Renovations requises pour amener une nouvelle pédagogie et pour assurer l'accessibilité de tous
 - » Peu de financement pour répondre à toutes les demandes de projets innovateurs

- Améliorer le ratio de personnes conseillères en orientation par élèves au primaire et au secondaire
- Avoir des collaborateurs et collaboratrices vie-carrière dans toutes les écoles M-12
- Améliorer le ratio des personnes enseignantes-ressources dans toutes les écoles M-12
- Aller chercher des ressources humaines dans la communauté
- Donner l'occasion au personnel enseignant de travailler ensemble pour améliorer l'interdisciplinarité (ex : géographie + histoire + français)
- Encourager le partage de cours développés localement entre écoles et entre districts scolaires
- Encourager le partenariat à l'extérieur de la province entre écoles et avec des organismes

Communication et collaboration

- Manque de compréhension au sujet de l'objectif 1
- Complexité du jargon aux services de soutien à l'apprentissage
- Manque de communication entre les services internes et externes
- Manque de communication entre les services à l'intérieur de l'école
- Manque de communication entre les écoles et les centres de la petite enfance
- Manque de communication auprès des parents au sujet des changements à venir en éducation
- Interprétations variées de la politique 322
- Manque de communication entre le MEDPE et les écoles
- Méconnaissance du rôle des services de soutien à l'apprentissage dans les écoles et dans les districts

- Conscientiser les gens de la petite enfance à l'objectif 1
- Créer des opportunités de réseautage entre écoles (ex. : refaire des triades)
- Cibler du temps de discussion et de réflexion avec tout le personnel scolaire pour s'approprier l'objectif 1
- Informer la communauté avec des mots non compliqués (dépliants, chambre des commerces...)
- Sensibiliser la communauté à ce qu'est la diversité en éducation
- Revoir la définition du mot « réussite »
- Revoir le mandat de l'équipe stratégique en lien avec l'objectif 1
- Donner du temps aux élèves pour réfléchir aux changements en éducation afin de coconstruire ensemble
- Améliorer l'offre des services et la communication lors de la transition des centres de la petite enfance à la maternelle.

THÈME	Portrait actuel	Actions proposées
Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Charge de travail lourde du personnel enseignant (titulaire et ressource) • Peu d'accès à du personnel de soutien qualifié • Gestion des horaires de travail des personnes assistantes en éducation : création des horaires, gestion des absences et affectation • Roulement du personnel des services communautaires crée un bris dans l'offre des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les heures de travail des personnes assistantes en éducation • Revoir le rôle et la répartition des tâches de la personne enseignante ressource (60 % — 25 % — 15 %)
Santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation chez le personnel scolaire pour accompagner les élèves • Manque de connaissance des ressources disponibles et accessibles au personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner la pleine présence aux élèves et au personnel dans chaque école • Prévoir un volet de prévention en santé mentale pour les élèves et le personnel • Accorder la priorité aux interventions en lien avec le bien-être avant les interventions en lien avec les difficultés scolaires
Formations	<ul style="list-style-type: none"> • La formation initiale du personnel enseignant n'est pas encore en lien avec le développement des compétences et l'objectif du projet de vie et de carrière de l'élève. • Manque de formation initiale dans la spécificité du rôle d'une personne enseignante ressource • Manque de formation initiale pour les personnes éducatrices au préscolaire • Manque au niveau de la disponibilité de la formation initiale pour les personnes assistantes en éducation • Manque d'opportunités de formations continues pour tout le personnel scolaire (personnel enseignant et de soutien) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la formation initiale du personnel enseignant pour inclure le développement des compétences • Envisager une reconnaissance alternative pour personnel enseignant des métiers sans le baccalauréat en éducation • Offrir plus de formations continues pour les personnes assistantes en éducation
Soutien aux élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Accent mis sur les défis de l'élève et non ses forces • Peu de choix offerts aux élèves. Le régime est prescriptif (ex. : cours, programmation). • Manque de ressources et de préparation pour l'accompagnement des nouveaux arrivants • Difficulté dans la gestion de crises a un impact négatif au niveau du climat propice à l'apprentissage • Complexité des besoins des élèves et comment bien y répondre • Manque de compréhension au sujet de la conception universelle de l'apprentissage, du modèle de réponse à l'intervention et de la pédagogie différenciée et de leur mise en œuvre • Manque de clarification au niveau du rôle de la personne enseignante ressource 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la zoothérapie dans chaque école • Prévoir plus de temps d'interventions pour les personnes conseillères en orientation • Assigner une personne orthophoniste dans chaque école, même au secondaire • Offrir un meilleur soutien pour les élèves qui utilisent des systèmes de communication alternatifs • Travailler les compétences de la vie pour tous les élèves dès le primaire • Sensibiliser le personnel scolaire à ce qu'est la diversité en éducation • Donner accès à un outil technologique à tous les élèves et toutes les personnes intervenantes afin de les aider à cheminer • Accorder des choix à l'élève dans l'organisation de sa journée scolaire • Permettre la flexibilité dans l'aménagement de la salle de classe

3. Réflexions internes au MEDPE

Depuis la rédaction de la politique 322 sur l'inclusion scolaire, le système scolaire au Nouveau-Brunswick continue de réfléchir sur l'inclusion, de participer à diverses discussions avec des personnes intervenantes du milieu et d'ailleurs et de s'appuyer sur la recherche dans le but de mieux appuyer toutes les personnes apprenantes. Les constats et les recommandations suivants ressortent à la suite de nombreuses discussions et réflexions au sein du MEDPE :

3.1 La petite enfance

Le *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick (2008)* inclut, dans l'ensemble de ses principes directeurs et convictions, la valorisation d'une diversité inclusive en respectant l'enfant dans son unicité.

Les personnes éducatrices des établissements agréés de garderies éducatives doivent intégrer des pratiques inclusives pour assurer le développement et l'apprentissage de chaque enfant. Étant donné les besoins grandissants depuis plusieurs années, elles demandent donc de recevoir de la formation continue et de l'accompagnement additionnel pour assurer une inclusion véritable et efficace de tous les enfants. Ainsi, des postes de personnes agentes pédagogiques préscolaires ont été créés dans les districts scolaires dans le but de soutenir les personnes exploitantes et les membres du personnel des établissements et de les accompagner dans leurs pratiques en matière d'inclusion.

Aussi, le MEDPE a offert maintes formations de développement professionnel par l'intermédiaire de de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) au cours des dernières années. Des modules de formations furent créés pour mieux former les personnes qui agissent comme travailleurs et travailleuses de soutien en garderie éducative. De plus, le MEDPE vient de mettre en ligne un module de développement professionnel sur la diversité et l'inclusion pour le personnel éducatif des garderies éducatives et autres intervenantes et intervenants à la petite enfance.

De même, le programme d'*Appui en inclusion* permet aux établissements de garderies éducatives d'obtenir un financement pour l'embauche d'une personne de soutien individuel ou partagé pour des enfants démontrant des besoins additionnels et d'accompagnement en garderies éducatives. Cependant, le MEDPE ne pouvant financer toutes ces demandes, plusieurs enfants sont en attente.

Il est aussi important de noter que certains enfants reçoivent des interventions spécifiques en intervention précoce à la suite d'une évaluation, car leur apprentissage peut démontrer des écarts de leur développement qui nécessitent une participation accrue en garderie éducative. Cette approche vise à réduire les écarts de développement selon le plan individualisé de l'enfant en collaboration entre l'agence qui offre les services, les parents et la garderie éducative qui accueille l'enfant.



Selon le plan, l'enfant fréquentera la garderie éducative soit pour un court laps de temps ou à temps plein. Malheureusement, il n'est pas toujours possible de trouver une place en garderie éducative pour accueillir l'enfant et ce programme est réservé aux enfants âgés de plus de 3 ans.

De plus, les enfants de moins de 5 ans ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme qui ne fréquentent pas l'école peuvent, selon le règlement, obtenir des interventions spécialisées par l'entremise du *Programme préscolaire en autisme*. Les parents peuvent inscrire leurs enfants au programme et obtenir les interventions à domicile, en garderie éducative ou encore au centre d'autisme de leur région. Chaque enfant a son plan d'intervention spécialisé et la prestation des services doit se faire en collaboration avec les parents, l'agence qui offre le service et la garderie éducative, s'il y a lieu. Cependant, selon les ressources disponibles en garderie, certaines familles ont de la difficulté à obtenir une place pour leur enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme. Le MEDPE a, avec les partenaires impliqués, développé une approche collaborative qui permet de centrer les besoins de l'enfant pour établir une communication étroite et satisfaire les besoins de la famille et de l'enfant. Une formation pour les personnes éducatrices en garderie éducative sera disponible en 2022.

Enfin, il est à noter qu'à l'heure actuelle, la politique 322 ne fait aucunement référence au secteur de la petite enfance. Celui-ci a sa propre loi, la *Loi sur les Services à la petite enfance*. Il sera important de développer une définition de l'inclusion propre à ce secteur tout en conservant une vision commune dans les définitions et les principes.

3.2 Les Premières Nations

Lorsqu'on parle d'inclusion, il s'agit en quelque sorte d'une quête de développement du sentiment d'appartenance de chaque personne apprenante au système éducatif dans lequel elle fait ses apprentissages et développe ses compétences. Il est important de prendre conscience que l'appartenance au système éducatif est liée de façon intrinsèque à la capacité de la personne à s'y identifier et s'y voir représentée. En d'autres termes, pour qu'il y ait une réelle inclusion, le système éducatif doit être plus représentatif des perspectives, des réalités, des expériences vécues, des apports et des contributions passées et contemporaines des Premières Nations. C'est d'ailleurs le devoir de tout système éducatif au Canada de mettre à jour les approches pédagogiques et les contenus des matières afin qu'ils reflètent la vérité portant sur les pensionnats et les traités².



Par ailleurs, le système scolaire gagnerait à mieux comprendre et adopter la vision et l'approche des Premières Nations quant à ce concept que nous appelons « inclusion ». Qu'il s'agisse de reconnaître le rôle, les spécificités et l'individualité de chaque personne, tout en développant un fort sentiment d'appartenance à la communauté, ou bien de considérer comme étant des « dons » (« gifts », en anglais) ce que le système actuel conçoit comme étant des « défis » chez certaines personnes ; nous avons intérêt à nous pencher sur ce que peuvent nous apprendre les communautés des Premières Nations en ce qui a trait à la réelle inclusion de tous.

2 https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf

3.3 La diversité culturelle

Le système scolaire inclusif est un grand atout pour les enfants issus de l'immigration et réfugiés inscrits dans nos écoles. Se retrouver au sein des mêmes classes que leurs pairs canadiens contribue à développer plus rapidement un sentiment d'appartenance à leur nouvelle communauté scolaire. Cela a également pour bénéfice de permettre aux élèves nouveaux arrivants de mieux comprendre la nouvelle culture scolaire dans laquelle ils évoluent ainsi que les valeurs canadiennes. Le jumelage entre pairs canadiens et nouveaux arrivants facilite aussi la socialisation, la création de repères et une meilleure compréhension du milieu scolaire, et par conséquent, contribue à l'intégration et à l'inclusion sociale de ceux-ci. Enfin, il importe aussi de noter l'influence considérable de l'observation et des échanges avec autrui dans l'apprentissage d'une nouvelle langue et d'une nouvelle culture, ce qui est d'autant plus facilité dans un milieu inclusif. En somme, le système scolaire inclusif est véritablement bénéfique lorsqu'il inclut tous les élèves, peu importe leur langue d'origine, dans toutes les matières et toutes les activités.

Malgré tout, il perdure des défis pour certains élèves nouveaux arrivants et leurs familles à comprendre notre système, ses procédures et les services offerts, surtout lorsque l'enfant avait reçu un diagnostic ou bénéficiait de services de soutien quelconque avant son arrivée au Canada. Il importe donc d'informer ces familles dès leur arrivée au Nouveau-Brunswick, et même avant, lorsque possible, des particularités de notre système et ainsi de faciliter leur intégration dans notre communauté scolaire.

De plus, il demeure des défis pour les personnes enseignantes et les divers membres du personnel de soutien de nos écoles à bien comprendre les besoins des élèves et de leurs familles pour distinguer, par exemple, les particularités reliées à des troubles ou des handicaps de celles propres la langue (actualisation linguistique ou adaptation aux accents et régionalismes) ou à la culture. Il importe donc de former le personnel scolaire à mieux comprendre et mieux évaluer les défis des élèves issus de l'immigration ou réfugiés en valorisant et en tenant compte de l'influence de leurs compétences linguistiques et de leur culture sur leurs apprentissages académiques et sociaux.



3.4 Les politiques

Plusieurs les personnes observatrices et chercheuses remettent en question le terme « inclusion », qui réfère à l'action d'inclure une chose dans une autre — ou, ici, d'inclure certaines personnes avec d'autres. Au Nouveau-Brunswick, il importe de ne pas identifier des groupes de personnes apprenantes qui doivent être inclus, mais plutôt d'assurer que toutes personnes reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour apprendre et développer leur plein potentiel. D'ailleurs, les Premières Nations ont une perspective différente de ce que nous entendons par inclusion et dont nous devons tenir compte. Le MEDPE constate donc qu'il est de mise de clarifier ce qui est entendu par « inclusion » et donc de réviser la politique 322.

Aussi, dans le système scolaire francophone, il importe que l'objectif 1 du plan de 10 ans, soit que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière, soit reflété dans la politique 322 sur l'inclusion scolaire.

Enfin, la notion d'inclusion n'est pas communiquée dans l'ensemble des politiques et des règlements du MEDPE. Ceci empêche l'infusion de son principe à l'ensemble des pratiques mises en œuvre au sein du ministère. Il est donc proposé que la Direction des politiques et de la planification élabore un cadre dans lequel l'inclusion soit redéfinie et incluse comme toile de fond dans toutes politiques et communications.

3.5 Conversations avec des chercheurs et chercheuses en inclusion scolaire

Afin d'alimenter davantage les réflexions au sujet de l'inclusion scolaire, l'équipe des services d'appui à l'éducation a sollicité l'expertise de Bill Morrison, PhD, de Melissa Garrett, doctorante en inclusion scolaire à l'Université du Nouveau-Brunswick, de Mireille LeBlanc, professeure à l'Université de Moncton, et de Shelley Moore, doctorante en inclusion scolaire à l'Université de la Colombie-Britannique.

Ces chercheurs et chercheuses et plusieurs autres ont démontré que la réelle inclusion de tous les élèves se fait d'abord par l'identification de leurs forces et la mise en place d'un environnement qui contribue à leur bien-être et au développement de leurs compétences. Chaque élève peut apprendre, chaque élève doit apprendre, chaque élève doit être reconnu comme ayant des forces et étant un membre à part entière de ses communautés scolaire, régionale et élargie, nous disent-ils. Actuellement, les procédures et approches préconisées dans notre système scolaire mettent l'accent sur les défis des élèves et des interventions à mettre en place pour les réduire. Puisque la lunette est constamment placée sur les difficultés et incapacités des élèves, il en résulte, comme l'indiquent plusieurs commentaires dans le tableau *Consultations : Services de soutien à l'apprentissage et Objectif 1 — Projet de vie et de carrière* plus haut, un sentiment d'impuissance et d'échec de la part des élèves, de leurs familles et du personnel scolaire.

Pour y remédier, les chercheurs et chercheuses rencontrés suggèrent une variété d'approches éprouvées, dont, mais ne se limitant pas à : l'identification par chaque élève des forces et des identités auxquelles il s'identifie, afin d'être perçu non pour ses difficultés d'apprentissage, son diagnostic ou son identité visible ou choisie, mais pour ses capacités à contribuer à sa communauté et à progresser dans ses apprentissages ; la création d'un milieu scolaire qui favorise avant tout la résilience et les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie ; l'inclusion, dans les programmes d'études, des compétences de base en plus des compétences disciplinaires ; l'étayage des compétences à développer, afin de permettre à l'élève de situer son niveau actuel de compétence (et non d'identifier, par le personnel scolaire, son défi) et de choisir vers quel niveau il veut progresser ; l'accompagnement du personnel scolaire qui doit comprendre et appliquer ces changements.



3.6 Réflexions quant aux services communautaires

Plusieurs défis ont été identifiés en lien avec la transition du système scolaire au monde postsecondaire pour les élèves nécessitant un soutien additionnel. Entre autres, l'absence d'un processus de transition explicite au sein des écoles fait en sorte que ces élèves s'intègrent difficilement à l'intérieur de leur communauté et/ou au marché du travail à la suite de leur sortie du système scolaire. Le MEDPE a donc développé un plan de transition qui vise faciliter ce passage du système scolaire au monde postsecondaire qui a un lien direct avec l'objectif 1 du *Plan d'éducation de 10 ans*. Ce document évolutif et dynamique offre une planification centrée sur l'élève qui repose sur ses besoins, ses préférences et ses centres d'intérêts afin de promouvoir sa réussite dans le monde postsecondaire tout en exigeant une collaboration entre les membres du personnel scolaire, les agences intergouvernementales et communautaires, l'élève et sa famille.

Cela dit, plusieurs défis s'imposent à cette planification. Par exemple, les placements de stages pour ces élèves sont souvent plus difficiles à gérer en raison du nombre restreint d'entreprises étant prêtes à accueillir des élèves ayant de plus grands défis. De plus, le manque de moyens de transport pour ces élèves ainsi que le manque d'accompagnement en communauté complexifient le tout. Il est aussi à noter que malgré qu'il existe une panoplie de services provenant de multiples organismes communautaires, les ressources offertes par ces organismes ainsi que les programmes subventionnés sont moins bien connues en raison d'un manque de communication entre ces gens et les écoles un peu partout dans la province. Aussi, l'un des plus grands défis est le roulement du personnel à l'intérieur de ces organismes ainsi que le manque de personnel francophone, ce qui limite les services offerts aux écoles francophones. Ceci fait en sorte que les écoles ainsi que leurs familles ne reçoivent pas des services adéquats dans un délai raisonnable, car le processus doit être repris chaque fois que le personnel change. De plus, plusieurs élèves qui bénéficieraient grandement de ces programmes ne réussissent pas à y accéder, car ils ne satisfont pas aux critères préétablis. Notons aussi que les disponibilités de placement de stages dans des domaines qui intéressent l'élève sont limitées, car les employeurs ne se sentent pas assez accompagnés à bien accueillir ces jeunes dans leurs entreprises. Enfin, mais tout aussi important, notons un manque d'accompagnement des parents, qui doivent aussi se préparer à accompagner leur enfant à vivre cette étape importante.



4. Plan d'action

Les consultations nous ont confirmé que le système doit changer pour être réellement inclusif et pour ainsi offrir à chaque personne apprenante une expérience éducative riche qui lui permet de développer tout ce dont elle a besoin pour mener une vie équilibrée, pour être une personne apprenante pour la vie et pour vivre une citoyenneté engagée et éthique. En fait, les personnes participantes ont validé la vision décrite dans Profil de sortie et dans l'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans.

Le MEDPE s'engage donc, à court, moyen et long terme, à poursuivre des actions déjà entreprises et à mettre en œuvre de nouvelles actions.

4.1. Projets prioritaires



Projets prioritaires 2021-2022

Services éducatifs francophones

Autres projets connexes

Stratégies de sensibilisation (marketing) auprès des parents, des employeurs, des apprenants et de la communauté
Championne : Vivienne Sprague
Cheffe : Chantal Bergeron

Promotion pour les écoles francophones internationales autorisées (ÉFIA)
Canada Nouveau-Brunswick à l'international
Championne : Sophie Lacroix
Cheffe : Anne-Sophie Farion

Système de gestion de formation continue du personnel scolaire des écoles francophones internationales autorisées
Championne : Sophie Lacroix
Chef : Louis-René Robichaud

Création du site intranet des SÉF
Championne : Vivienne Sprague
Chef : Marc-André Comeau

PRIORITÉ

1 Créer un environnement d'apprentissage qui permet l'atteinte des visées du système éducatif francophone

Enjeux actuels
Championne : Lynn Marotte

Français interdisciplinaires (écoles pilotes) Championne : Mireille Bertin-Post Cheffe : Cindy Comeau	Triades du plan de transition Championne : Tanya Roy Cheffe : Isabelle Maillet
Cadre d'orientation 5-12 ans garderies éducatives Championne : Josée Nadeau Cheffe : Danielle Gauthier St-Onge	Guides sur l'apprentissage expérientiel Championne : Tanya Roy Cheffe : Anne Doiron
Institut des leaders émergents (pédagogique) Championne : Josée Nadeau Cheffe : Colombe Manuel Williston	Programme PAJNB Championne : Tanya Roy Chef : Marco Thibeault
Poursuite du nouveau régime pédagogique au secondaire Championne : Lynn Marotte Cheffe : Patricia Bonneau	Nouveau cadre d'orientation des programmes d'études Championne : Lynn Marotte Cheffe : Cindy Comeau
Régime pédagogique au primaire Championne : Lynn Marotte Cheffe : Isabelle Perron-Desjardins	Déploiement de l'Objectif 1 (Continuum) Championne : Lynn Marotte Cheffe : Monique Saulnier
Continuum 0-8 ans (Définir la stratégie) Championne : Josée Nadeau Cheffe : Josée Nadeau	Cadre pédagogique Championne : Josée Nadeau Cheffe : Deborah Benao Loye
Numeratie plutôt que mise à niveau Championne : Lynn Marotte Cheffe : Julie Roy	Élaboration du TCN Champion : Michel LeBlanc Chefs : Laurie Landry et Christian Arsenault

2 Créer un environnement d'apprentissage inclusif

Sondage à l'égard du racisme
Championne : Tanya Roy (Julie Mc)
Cheffe : Ariane Juneau-Godin

Répertoire de chants Wabanaki (volet formation à livrer au printemps)
Championne : Lynn Marotte (Julie Mc)
Cheffe : Ariane Juneau-Godin

Entente fédérale - Prototypage de prématernelle pour les familles vulnérables
Championne : Josée Nadeau
Cheff(e) (de projet) : À déterminer

Modèle d'inclusion et de diversité à la petite enfance (politique)
Championne : Josée Nadeau
Cheffe : Céline Cormier

Transition à la maternelle des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme
Championne : Julie Michaud
Cheffe : Ariane Choquette

Formation en autisme (garderies éducatives)
Championne : Julie Michaud
Cheffe : Ariane Choquette

Modèle pédagogique holistique
Championne : Tanya Roy
Cheffe : Isabelle -Andrée Lang

Formation en compétences interculturelles (nouveaux arrivants)
Championne : Julie McIntyre
Cheffe : Ariane Juneau-Godin

Révision des thématiques des Premières nations et des populations afro-descendantes dans les plans d'études des programmes de sciences humaines 4-5-6e
Championne : Lynn Marotte
Cheffe : Sylvie LeBel

Évaluations en ligne
Champion : Michel LeBlanc
Chef : Jean-François Morin

Stratégie du système éducatif francophone en matière d'immigration (positionnement et pédagogie)
Championne : Lynn Marotte (Julie Mc)
Cheffe : Marie-Joëlle Bergeron

Révision politique 322 (inclusion) et actualisation de la définition
Championne : Tanya Roy
Cheffe : À déterminer

Mieux-être et résilience (Appartenance)
Championne : Tanya Roy
Cheffe : À déterminer

Pratique de travail collaboratif (Programme d'appui en inclusion)
Championne : Josée Nadeau
Cheffe : Céline Cormier

3 Offrir des interventions personnalisées dans un délai opportun

Personnel enseignant ressource spécialisé en intervention et en évaluation
Championne : Tanya Roy
Cheffe : Dany Desjardins

EPE-AD / EPE-OE
Championne : Josée Nadeau
Chef(fe) : À déterminer

Mon APPUI (Phase 2)
Championne : Tanya Roy
Cheffe : Jeanne Duquette

Intervention précoce normes et contrat
Championne : Josée Nadeau
Cheffe : Carole Plourde

Projet Écarts Covid impact de la pandémie sur les enfants préscolaires
Championne : Josée Nadeau
Cheffe : Carole Plourde

Rééducation M-8
Championne : Tanya Roy
Cheffe : Danielle Cormier

4 Améliorer la qualité des apprentissages dans les garderies éducatives et réduire les frais de service de garde pour les familles

Stratégie de main d'oeuvre Recrutement et rétention (Fédéral)
Championne : Charline Morrison
Cheffe : À déterminer

Stratégie de main d'oeuvre Croissance et développement professionnel (Fédéral)
Championnes : Charline Morrison
Cheffe : À déterminer

Stratégie de main d'oeuvre Apprentissage professionnel novateur (Fédéral)
Championnes : Nicole Gervais/Josée Nadeau
Cheffe : Josée Nadeau

5 Améliorer le système de gouvernance

Soumission d'un projet de loi pour le nouveau modèle de gouvernance
Champion : Marcel Lavoie
Cheffe : Julie Mason



Résultats visés pour juin 2024

VOLET 1 Naissance à la 2^e année

RÉSULTATS	1.1 Environnement d'apprentissage qui permet l'atteinte des visées du système éducatif francophone	1.2 Environnement d'apprentissage inclusif	1.3 Environnement d'apprentissage favorisant le développement de l'identité de chaque enfant	1.4 Interventions personnalisées dans un délai opportun pour les enfants
INTERVENTIONS	<p>1.1.1 Développer une vision commune du développement et de l'apprentissage axé sur le jeu</p> <p>1.1.2 Mettre en place des mécanismes pour avoir accès à un milieu de développement et d'apprentissage axé sur le jeu</p>	<p>1.2.1 Développer et mettre en place des mécanismes pour avoir accès à un milieu inclusif en garderie</p> <p>1.2.2 Développer et mettre en place des mécanismes pour avoir accès à un milieu inclusif au M-2</p> <p>1.2.3 Développer et mettre en place des mécanismes pour assurer l'actualisation linguistique et un milieu pluriculturel sain et sécuritaire</p>	<p>1.3.1 Favoriser l'attachement et la gestion des émotions</p> <p>1.3.2 Assurer le développement du bien-être de chaque enfant (ACA + R)</p> <p>1.3.3 Assurer que chaque enfant développe sa connaissance de soi</p>	<p>1.4.1 Évaluer et identifier tous les enfants dans le but de mieux intervenir</p> <p>1.4.2 Aiguiller et développer/offrir des interventions</p> <p>1.4.3 Sensibiliser et outiller les familles</p>

VOLET 2 3^e à 8^e année

RÉSULTATS	2.1 Curriculum actualisé qui permet l'atteinte des visées du système éducatif francophone	2.2 Environnement d'apprentissage inclusif	2.3 Environnement d'apprentissage favorisant le développement de l'identité de chaque élève	2.4 Interventions personnalisées dans un délai opportun pour les élèves
INTERVENTIONS	<p>2.1.1 Clarifier les objectifs visés pour que le personnel sache quoi faire dans le 20%</p> <p>2.1.2 Réviser le régime pédagogique et les cadres théoriques et entamer la révision des programmes d'études</p> <p>2.1.3 Sensibiliser et outiller les intervenants sur l'objectif des évaluations et les outils d'évaluation</p>	<p>2.2.1 Améliorer nos pratiques inclusives pour refléter le modèle à 2 dimensions</p> <p>2.2.2 Développer et mettre en place des mécanismes pour assurer l'actualisation linguistique et un milieu pluriculturel sain et sécuritaire</p> <p>2.2.3 Actualiser de façon continue les pratiques inclusives selon la recherche et les enjeux sociaux</p>	<p>2.3.1 Assurer le développement du bien-être de chaque élève (ACA + R)</p> <p>2.3.2 Assurer que chaque élève développe sa connaissance de soi</p>	<p>2.4.1 Évaluer et identifier tous les élèves dans le but de mieux intervenir</p> <p>2.4.2 Aiguiller et développer/offrir des interventions</p>

VOLET 3 9^e à 12^e année

RÉSULTATS	3.1 Curriculum actualisé qui permet l'atteinte des visées du système éducatif francophone	3.2 Environnement d'apprentissage inclusif	3.3 Chaque élève a un projet de vie et de carrière qui l'anime (motivation intrinsèque)	3.4 Interventions personnalisées dans un délai opportun pour les élèves
INTERVENTIONS	<p>3.1.1 Clarifier les objectifs visés pour que le personnel sache quoi faire dans le 20%</p> <p>3.1.2 Finaliser la révision du régime pédagogique</p> <p>3.1.3 Réviser les cadres théoriques et entamer la révision des programmes d'études</p>	<p>3.2.1 Améliorer nos pratiques inclusives pour refléter le modèle à 2 dimensions</p> <p>3.2.2 Développer et mettre en place des mécanismes pour assurer l'actualisation linguistique en français et un milieu pluriculturel sain et sécuritaire</p> <p>3.2.3 Actualiser de façon continue les pratiques inclusives selon la recherche et les enjeux sociaux</p>	<p>3.3.1 Assurer le développement du bien-être de chaque élève (ACA + R)</p> <p>3.3.2 Mettre en place des mécanismes pour vérifier que chaque élève a un PVC qui l'anime et le motive (dépistage et aiguillage)</p> <p>3.3.3 Rendre accessible l'information factuelle de la réalité et des besoins du marché du travail aux élèves</p> <p>3.3.4 Favoriser l'apprentissage expérientiel pour explorer les côtés «vie» et «carrière» du PVC de chaque élève</p>	<p>3.4.1 Évaluer et identifier tous les élèves dans le but de mieux intervenir</p> <p>3.4.2 Aiguiller et développer/offrir des interventions</p>

Conclusion

Il importe que dorénavant nos actions dépassent même nos politiques et nos plans éducatifs afin que l'expérience éducative de tous les élèves change dès maintenant. Le personnel scolaire doit être formé pour soutenir les élèves adéquatement dans cette nouvelle perspective en évoluant d'un modèle qui est principalement centré sur l'apprentissage du curriculum régulier vers un approche qui laisse véritablement la place aux forces et aux intérêts de chaque élève. Ne sommes-nous donc pas en processus vers une réforme importante en profondeur pour améliorer l'inclusion scolaire?

